Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_215-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_215

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Lancement de l'appel à projets Politique de la ville 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_215-DE

Pour rappel, le vote de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La Dracénie possède trois quartiers prioritaires à Draguignan et au Muy dans le périmètre du contrat de ville intercommunal 2015-2020 concentre 8 370 habitants :

- Pour la ville de Draguignan, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de 6 770 soit pour le quartier centre-ville 4 320 et pour le quartier les Collettes 2 450. Le quartier les Collettes à Draguignan enregistre un revenu médian annuel de 11 200€ soit 933€ par mois. Celui du centre-ville de Draguignan de 10 900€ soit 908€ par mois. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900€ par mois en centre-ville de Draguignan.

- Pour la ville du Muy, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, centre-ville, est de 1 600. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800€ soit 733€ par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733€ par mois.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015.

Conclu à l'échelle intercommunale entre l'État, les communes de Draguignan et du Muy, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Région et le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la Chambre des Métiers de l'Artisanat et du Var, l'Union Patronale du Var, la Caisse des Dépôts et Consignation, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux, et l'Éducation nationale, le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun, dont l'enjeu est la coordination.

Pour le reste, il s'agit d'actions complémentaires au droit commun, qui relèvent des crédits spécifiques politique de la ville et qu'il convient d'orienter chaque année à travers le lancement d'un appel à projet. A ce titre, elle soutient des opérateurs pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de ce contrat de ville, via cet appel à projet au profit des habitants des trois quartiers prioritaires politique de la ville.

L'appel à projet 2018 repose sur 5 axes du contrat de ville :

- le pilier « développement économique et emploi »
- le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »
- le pilier « cohésion sociale »
- le pilier « valeurs de la République et citoyenneté »
- l'axe « hors pilier »

L'appel à projet contient notamment :

- les modalités de dépôt des dossiers de demandes de subvention pour 2018
- les modalités de candidature
- le calendrier
- la présentation et cadre légal de l'appel à projets 2018
- la géographie prioritaire
- le cadre général de l'appel à projet avec les objectifs opérationnels du contrat de ville

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_215-DE

- les critères d'éligibilité
- les critères d'instruction et d'évaluation

Les actions financées s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels du plan d'actions établis dans le contrat de ville pour les quartiers prioritaires des deux communes concernées.

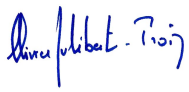
L'appel à projet pour retenir les actions 2018 financées au titre des crédits spécifiques « politique de la ville » est lancé en décembre 2017, avec une date limite de dépôt des dossiers par les opérateurs au 19 janvier 2018.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 16 novembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'appel à projet Politique de la ville 2018.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.